

Cette formation traite des aspects réglementaires et des solutions techniques de mise en accessibilité des bâtiments d'opération en neuf ou réhabilitation.

Objectifs opérationnels

- Finaliser les demandes de permis de construire, demandes de travaux et d'autorisations prenant en compte les contraintes réglementaires en termes d'accessibilité PMR
- Engager les travaux de mise en accessibilité PMR des bâtiments existants
- Évaluer l'atteinte des objectifs réglementaires lors de la réception des travaux (attestation conformité ou réception par la Commission

Public Concerné

- Ingénieurs et techniciens de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'oeuvre en bureau d'études, des services techniques des collectivités locales, de l'industrie et du tertiaire
- Architectes
- Collaborateurs d'architecte
- Gestionnaires de patrimoines immobiliers
- Economistes

Durée

14.00 Heures **2** Jours

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Contenu

Accessibilité et qualité d'usage des bâtiments

- Notions d'accessibilité, d'adaptabilité
- Usage du bâtiment et prise en compte des handicaps :
 - Déficiences sensorielles : visuelles, auditives
 - Déficiences motrices, intellectuelles et cognitives

Respect des obligations législatives et réglementaires

- Exigences réglementaires générales : code de la construction, règlement de sécurité
- Réglementation issue de la loi du 11 février 2005 : objectif, champ d'application
- Loi du 10 juillet 2014 (ordonnances : agendas d'accessibilité programmée des bâtiments et leur mise à jour)
- Arrêtés et décrets relatifs à l'accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP), des Installations Ouvertes au Public (IOP), des bâtiments d'habitation et des établissements relevant du Code du Travail (ERT)
- Dérogations, solutions alternatives et mesures de substitution

Modalités pratiques d'application des textes

- Échéances, dates d'application des textes
- Obligations des intervenants : maître d'ouvrage, exploitants
- Permis de construire, attestation de conformité
- Commission accessibilité

Démarche générale d'analyse d'un bâtiment

- Concept d'usage d'un bâtiment, analyse fonctionnelle des espaces
- Approche du site : le bâtiment, ses abords, son accès
- Analyse organisationnelle des déplacements dans un bâtiment : approche globale, approche par type d'espace ou de bâtiment
- Cahier des charges
- Revue d'accessibilité aux différentes étapes du projet : programme, Avant-Projet Sommaire (APS), Avant-Projet Définitif (APD), réalisation, réception, exploitation
- Attestations de conformité

Solutions techniques à l'accessibilité : bâtiments neufs et existants

- Cheminements, accès, équipements, signalisation
- Circulations horizontales et verticales : ascenseurs, escaliers
- Places de stationnement : intérieur, extérieur
- Équipements : sanitaires, éclairage, interphones, portes, téléphone, plan de travail

GINGER FORMATION - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11788096478

- Exigences dimensionnelles et qualitatives
- Principes d'évacuation des Personnes à Mobilité Réduite (PMR), règles techniques (art. GN8 du règlement de sécurité incendie ERP et ERT)
- Mesures d'assouplissement, de renforcement et solutions d'effet équivalent

Application et études de cas

- ERP / OP : travail sur plan et visite sur site
- Bâtiment habitation : étude sur plan
- Rédactions de notices accessibilité PMR

Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'analyses de textes réglementaires, d'apports de méthodologies

Moyens pédagogiques

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont remises lors de la formation par un lien de téléchargement reçu par mail.

MOYENS TECHNIQUES

La conception pédagogique prévoit l'utilisation d'un équipement et de supports multimédias animés par l'intervenant.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :

- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage ainsi que de l'assistance technique et d'accompagnement nécessaire.

Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant est un formateur qualifié, expert et conseil en accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite ; ancien animateur de Commission accessibilité PMR et responsable d'un BET en accessibilité PMR.

Méthodes et modalités d'évaluation

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte

Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com